

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET FRAIS CONNEXES À LA MISE EN
OEUVRE DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

1. Il s'agit de la réalisation de différents documents requis pour la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville, désigné sous l'acronyme PDAD.

Les documents à réaliser sont notamment des études de planification, des programmes particuliers d'urbanisme, des plans concept d'aménagement et de développement, des plans d'ensemble ainsi que des plans de mise en valeur.

Ces documents nécessitent l'octroi de contrats à des firmes spécialisées dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'architecture, du transport, du développement économique, de l'environnement, du graphisme et de la cartographie.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût des services professionnels décrits à l'article 1 est estimé à la somme de 365 000 \$.

Sous-total : 365 000 \$

SECTION III

DESCRIPTION DES FRAIS CONNEXES

3. La mise en oeuvre du Plan directeur d'aménagement et de développement requiert l'acquisition de biens et de services pour la production de documents et

pour la présentation, la publication, la consultation et l'organisation d'actions de communication.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût de la dépense décrite à l'article 3 est estimé à la somme de 35 000 \$.

Sous-total : **35 000 \$**

TOTAL : **400 000 \$**

Annexe préparée le 23 mars 2009 par :

Jacques Dompierre, directeur
Division de l'urbanisme
Service de l'aménagement du territoire